

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1278

Rubrik: Votations fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dénoncer sans relâche l'escroquerie de l'UDC

L'initiative populaire «contre l'immigration clandestine» lancée par l'Union Démocratique du Centre est à la limite entre l'escroquerie et l'anticonstitutionnalité. Deux raisons de la refuser et de démontrer que flatter les inquiétudes populaires ne paie pas.

NE PERDONS PAS de temps à argumenter sur le terrain choisi par les démocrates du centre. L'initiative populaire «contre l'immigration clandestine», qu'ils proposent aux suffrages populaires n'est qu'une escroquerie et son père spirituel, Christoph Blocher, un escroc. On ne discute pas avec les escrocs, on dénonce leur escroquerie.

Comprendre les inquiétudes populaires

Retour en arrière. En 1991, le nombre des demandeurs d'asile augmente brusquement à 41 629. 1991 est également une année électorale. L'UDC zurichoise de Christoph Blocher décide donc de lancer une initiative populaire, emportant dans son élan l'UDC suisse, malgré les réticences de certaines sections cantonales. Il conforte ainsi sa mainmise sur le parti national. Dès 1992 et jusqu'à aujourd'hui, la situation se calme et le nombre des requêtes se stabilise à moins de 18 000 par an.

Consciente des exigences du droit international, l'UDC soumet tout son dispositif de lutte contre l'immigration clandestine à la réserve du principe de non-refoulement: toute requête, comme aujourd'hui, restera soumise à une procédure d'examen et le requérant dont la vie ou l'intégrité corporelle est en danger pourra séjourner en Suisse.

L'inquiétude de larges milieux de la population est à la fois réelle et justifiée. Inquiétude face à la situation économique, le chômage et l'insécurité pour ceux qui bénéficient encore d'un emploi. Inquiétude plus diffuse provoquée par l'effritement des spécificités helvétiques érigées en valeurs fondamentales: quel est l'avenir de la Suisse dans un monde qui change à grande vitesse?

Alimenter la méfiance et la haine

Cette inquiétude, Christoph Blocher et l'UDC l'utilisent pour alimenter la méfiance, si ce n'est la haine, sur tout ce qui n'est pas suisse et la Suisse. Ils ont réussi leur coup en faisant échec à l'adhésion à l'Espace économique eu-

ropéen. Ils remettent ça avec leur initiative sur «l'immigration illégale».

Escroquerie: délit qui consiste à s'approprier le bien d'autrui en usant de moyens frauduleux.

Fraude: action faite de mauvaise foi dans le but de tromper.

Ces deux définitions ne laissent planer aucun doute sur la nature de l'action politique d'un parti qui n'a plus de centriste que le nom: progresser dans les exécutifs et les parlements du pays en flattant la tentation isolationniste d'une population désécurisée.

Mais sous ses airs bon enfant, proche du peuple, ce parti, tout comme celui des automobilistes, défend systématiquement les positions les plus ultra-libérales et anti-sociales. C'est cette escroquerie qu'il faut sans relâche dénoncer. *jd*

Le combat contre l'initiative UDC est à prendre au sérieux

L'initiative de l'UDC zurichoise «contre l'immigration clandestine» est détestable. Il a été amplement démontré que le refus de l'admission à toute personne entrée clandestinement et la simplification des procédures de recours se heurtent au principe du non-refoulement qui n'autorise pas le renvoi dans son pays d'un requérant s'il est exposé à une persécution dans son pays.

De surcroît, au terme de l'initiative, le requérant ne serait pas autorisé à travailler et si c'était le cas, ses revenus seraient gérés par l'Etat qui, prioritairement, se rembourserait des frais engendrés. C'est une mise sous tutelle obligatoire. Cette disposition particulièrement choquante serait certainement déclarée anti-constitutionnelle si une Cour avait la compétence d'en juger.

L'UDC blochéenne compte sinon sur un succès, du moins sur un bon score, qui soit une démonstration de sa force. L'enjeu est donc double: l'asile, et au-delà, les négociations avec la Communauté européenne. Un beau résultat des initiants inhiberait encore plus le Conseil fédéral. Autant de raisons pour prendre à cœur le refus net et sec de cette initiative. *ag*